

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 356

Artikel: Vivre avec des travailleurs étrangers : première étape, l'école
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vivre avec des travailleurs étrangers : première étape, l'école

Le phénomène est connu, mais il prend de plus en plus d'ampleur : le climat de récession permet dans notre pays d'évacuer à bon compte un des problèmes les plus aigus de cette dernière décennie, la situation faite aux travailleurs étrangers. L'indice le plus frappant de cette « démobilisation » : le sujet avait presque complètement disparu de la dernière campagne électorale, tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (et que dire des efforts acharnés pour remettre vraiment sur les rails l'initiative « Etre solidaire » ?). Le départ forcé de milliers d'immigrés dans leur pays d'origine laisse croire à la majeure partie de l'opinion que les questions posées par le côtoyement avec ceux à qui nous devons aussi notre prospérité se régleront d'elles-mêmes. Rien n'est moins sûr, en réalité !

Témoin les difficultés que rencontrent les enfants des travailleurs étrangers dans le domaine scolaire, difficultés qui sont du reste, en pire, le reflet de la situation faite à la majorité des enfants de travailleurs. La controverse en cours dans le canton de Vaud à ce chapitre est révélatrice de la profondeur réelle d'un malaise.

Plus de 5000 signatures

En février 1973, sur l'initiative du Centre de contact de Lausanne, une pétition est envoyée au Conseil d'Etat (5566 signatures ; nous en avions fait largement état dans ces colonnes) demandant notamment, l'augmentation des classes d'études surveillées, des garderies et des crèches à la charge de la commune, l'introduction généralisée de cantines dans les écoles, la revision des critères en vertu desquels les enfants sont envoyés dans les classes spéciales (critères faisant partie d'un processus de sélection qui aboutit à l'orientation vers les métiers les moins qualifiés), la création de classes d'accueil tenues par des maîtres bilingues enseignant le programme officiel pour faciliter l'apprentissage de la langue du pays d'accueil aux

enfants étrangers, l'insertion de la langue du pays d'origine dans le programme scolaire suisse.

Retenant la substance de ces diverses propositions, une motion (A.-C. Ménétrey, POP) est développée par la suite devant le Grand Conseil vaudois début décembre 1974. Le Légitif cantonal adopte à une large majorité, une année plus tard, un rapport du Conseil d'Etat faisant suite à cette motion. Le problème se trouvait-il réglé avec l'accord manifesté par le plus grand nombre des députés ? On peut légitimement en douter : les quelque dix pages rédigées par les spécialistes du Département de l'instruction publique concluent au maintien, à peu de chose près du « statu quo », à l'affirmation d'une certaine efficacité des moyens jusque là mis en œuvre pour faciliter l'« intégration » des enfants étrangers dans notre système scolaire.

Mais l'expression de cette satisfaction côtoie aussi un aveu d'impuissance. Un passage de la réponse sus-mentionnée est à cet égard particulièrement révélateur, et mérite la citation : « Et quand bien même on pourrait admettre une partie des conclusions (...) ces faits échappent à notre pouvoir, à l'efficacité des mesures qu'il nous serait possible de prendre. D'ailleurs, on trouve dans le texte même de la motion une constatation qu'il convient de souligner : « Les travailleurs étrangers viennent souvent de régions campagnardes, où ils ont été peu scolarisés ». Il n'est ni arbitraire ni imprudent, d'y chercher une cause de ces données statistiques où la motionnaire voit « le tableau brutal d'une discrimination de fait, d'une grossière inégalité des chances devant l'éducation ». Elle-même, en analysant les conséquences du niveau socio-culturel de beaucoup de travailleurs étrangers, montre implicitement à quel point les mesures qu'elle propose et qui ont déjà été réalisées pour la plupart, ont peu d'action sur ces données de fait. L'intention est généreuse ; celle qui a inspiré depuis 1961, l'action du Département de l'instruction publique et des cultes ne l'est pas

moins ; mais ce n'est pas par des mesures à relativement brève échéance que l'on modifie les conséquences d'un long passé. »

Urgences

De telles phrases manifestent à tout le moins que le problème reste posé à moyen et à long terme. C'est pourquoi il semble urgent que l'on réexamine à fond une nouvelle série de propositions élaborées par le Centre de contact, sans s'en tenir à l'issue platonique des débats devant le parlement vaudois. Les quelques points dont nous donnons ci-dessous un rapide aperçu nous semblent en outre constituer une base solide pour une réflexion dépassant le cadre vaudois.

Faciliter l'« intégration » scolaire des enfants d'immigrés, c'est, selon le Centre de contact, notamment :

— Réaliser dans les plus brefs délais des cours de langue et de culture italienne et espagnole dans toutes les communes où le nombre d'enfants immigrés en justifie la création (afin, en outre, qu'après avoir été étrangers en Suisse, ils ne le deviennent pas dans leur propre pays au cas où ils devraient y retourner !).

— Intervenir pour que l'admission d'étrangers dans les écoles normales soit admise (introduire parallèlement à une large information sur les problèmes des immigrés des cours d'italien et d'espagnol dans ces mêmes écoles normales et dans les classes de formation pédagogique).

— Introduire, dans le cadre de la réforme, l'option allemand / italien / espagnol.

L'accueil

— Développer des structures d'accueil gratuites : a) crèches et garderies en tout cas pour faciliter l'intégration des petits enfants en les mêlant précocelement à leurs camarades suisses (avant que l'obligation de suivre un programme entraîne des retards irrémédiables) ;

b) classes d'accueil de courte durée et équipées d'un matériel adéquat ;
c) cours de rattrapage ;
d) études surveillées, confiées à des personnes qualifiées, à effectifs réduits.

— Intervenir auprès des communes pour qu'elles associent largement les immigrés aux commissions scolaires.

— Instituer au Département de l'instruction publique un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes scolaires posés par les enfants d'immigrés.

— Informer les parents par d'autres moyens qu'une simple brochure et par l'intermédiaire direct de l'école.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Frontières de la folie

Sentiment désagréable de vivre dans un monde où les fous se multiplient avec une rapidité déconcertante.

Par exemple, toute cette affaire du *Levant*.

Je lis dans le *Livre blanc* publié par le Comité de soutien aux éducateurs renvoyés :

« Tout d'abord (c'est un éducateur qui parle), (Boulogne) a commencé en douceur, en lui demandant s'il n'avait pas de poil au cul. Puis, lui disait : est-ce que tu comptes faire le rigolo tout le temps ? est-ce que tu comptes amuser les gens avec tes grimaces de singe ? Et puis, petit à petit, l'éducateur faisait vraiment des grimaces parce que l'attaque devenait de plus en plus violente. Puis Boulogne a essayé de lui porter des coups bas en lui disant : pourquoi tu fous tes mains dans tes poches ? Est-ce que tu retiens tes couilles ? Est-ce que tu les as laissées chez ta mère ? »

Plus loin :

« Après avoir exprimé verbalement ce qu'il ressentait, il passa à l'acte : il s'est allongé sur un matelas avec un seau à proximité ; il se mit à

faire des exercices pratiques, des mouvements de tension assez violents, allant des extrémités des mains à celles des pieds, des cris et puis des relâchements assez violents, bref, des exercices qui lui permettaient physiologiquement d'être un peu plus relaxe. Après cette première phase de relaxe, la deuxième où il exprimait l'agressivité qu'il avait contre nous en hurlant très fort, en trépignant, en tapant mains et pieds sur le matelas. Ceci fait, il devait rejeter cette tendance qu'il avait, en dégueulant pratiquement dans un seau. Il n'arrivait plutôt qu'à cracher. Bref, il n'a pas été jusqu'au bout de l'exercice, puisqu'il n'a pas vomi, tout cela en ne perdant pas de vue que l'exercice était d'insulter les gens. Il se trouvait ensuite dans un état euphorique : il regardait bien les gens dans les yeux, puis il crachait pour bien montrer qu'il avait affaire à des êtres abjects. Petit à petit, il n'insultait plus les gens verbalement, mais par le crachat. »

On songe à la nouvelle de Poe, « *Le système du docteur Goudon et du professeur Plume* », qui relate la prise de pouvoir par les fous dans un asile d'aliénés...

Car enfin de deux choses l'une : Ou bien ce qui nous est rapporté est vrai, et alors le « thérapeute » en question doit être soigné au plus vite — à supposer qu'il existe des traitements pour ce genre d'aberrations. Ou bien les auteurs du *Livre blanc* mentent comme des arracheurs de dents, et je crois qu'il n'est pas possible de se contenter d'un démenti apaisant dans les journaux : l'intéressé doit porter plainte pour calomnie...

L'efficacité

Ne sachant que penser, je me suis rendu à une assemblée aux XXII-Cantons, qui ne m'a pas beaucoup éclairé... J'en ai retiré l'impression que les anciennes méthodes — en usage avant « l'expérience » du docteur Boulogne — pour être diamétralement opposées, n'étaient guère plus efficaces. Le même *Livre blanc* parle de douze éducateurs pour dix patients, et les deux parties

semblent d'accord pour reconnaître qu'on ne peut espérer plus de 10 à 20 % de guérisons... ! Douze éducateurs pour tirer d'affaire deux résidents... Dont les chambres sont décrites par ailleurs comme des « merdiers »...

Et vous, qu'en pensez-vous ?

J. C.

Logique

Baisse du taux de l'intérêt hypothécaire. Joie des locataires : à chaque hausse, du dit taux, leur loyer avait augmenté implacablement; en bonne logique il devrait maintenant diminuer sans autre. La réalité est moins souriante; et les spécialistes de la question eux-mêmes ne s'y sont pas trompés: l'Office fédéral du logement et les responsables de la surveillance des prix communiquent que « la baisse actuelle du taux des intérêts doit en principe se répercuter sous la forme d'une baisse des loyers de la part des propriétaires d'immeubles, pour autant que le loyer ait été augmenté dès le 1er octobre 1974, suite à la hausse admise à cette époque »...

Des principes à la réalité, il y a un pas apparemment infranchissable.

Cumul

Feuilleter l'« Annuaire fédéral » est une source d'étonnements continuels.

Ainsi, au Département fédéral de justice et police, on découvre que le dénommé Amstein André, dr. jur., avocat, est chef de la Police fédérale.

Plus loin, au Département militaire fédéral, on découvre que le chef de la Division Sécurité est le dénommé Amstein André, dr. jur., avocat.

D'où l'on est fondé à déduire que la Suisse est le seul pays au monde où être chef de la Police fédérale est un poste à mi-temps.

Quand on vous disait que nous vivions dans un pays de tout repos !